

Interpellation

Aux ordres des manifestants ou du Parlement ? La cheffe du DFJC ne peut être dans les deux camps !

Le 29 novembre dernier, une centaine de professionnels de la petite enfance emmenés par le syndicat SSP a manifesté devant les fenêtres de la conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon. Motif de leur grogne: la perspective d'un allègement des normes en vigueur dans le domaine de l'accueil des enfants, demandée par les groupes radical, libéral, UDC et AdC le 30 juin 2009, dans le cadre de la motion Frédéric Borloz intitulée « *Accueil préscolaire : trop de normes tuent les normes. Simplifions-les !* ».

Pour rappel, cette motion soulignait le haut niveau de contrainte fixé par l'arsenal réglementaire vaudois en matière de qualification du personnel et d'infrastructures. Elle constatait d'abord que les exigences en matière de personnel qualifié sont largement supérieures aux standards fixés par la profession et à celles en vigueur dans d'autres cantons. Elle mettait ensuite en évidence une seconde spécificité vaudoise : la fixation réglementaire, pour les éducateurs, d'un temps de préparation de 10% destiné à d'autres activités que l'encadrement stricto sensu. Une exigence inconnue dans les cantons de Fribourg, Neuchâtel, Berne, Valais et Zurich, qui préfèrent laisser les structures d'accueil s'organiser librement. Enfin, la motion relevait les nombreuses contraintes fixées en matière de normes architecturales et mobilières (locaux pour le personnel, nombre de sanitaires, de tables à langer, de fenêtres, etc.), qui découragent souvent les communes à élargir leur offre.

Renvoyée directement au Conseil d'Etat par 68 voix contre 55 et 3 abstentions - et ce malgré l'opposition de la cheffe du département exprimée en plénum - cette motion visait à réduire les coûts induits par la rigidité de la réglementation actuelle, à favoriser la création de nouvelles structures et à offrir de nouveaux emplois au personnel auxiliaire. Faisant visiblement fi des vœux de la majorité du Grand Conseil, le DFJC persiste dans sa philosophie réglementariste et jusqu'au boutiste, laissant accroire que la réglementation vaudoise est seule susceptible de garantir un accueil de qualité. On a beau chercher dans d'autres cantons des exemples d'enfants mal traités, délaissés, blessés et mal encadrés pour cause de normes cantonales plus souples... On ne les trouve pas !

Dès lors, on s'étonne que la cheffe du DFJC ait apporté son soutien public aux manifestants, qui militent avant tout par réflexes corporatistes et sans tenir compte de l'intérêt général des parents et des communes. Pire : on ne peut que déplorer qu'elle prenne fait et cause contre le Grand Conseil, en affirmant : « *Le Parlement ne partage absolument pas la position qui est la mienne sur ce dossier* », et en ajoutant, s'agissant de l'exigence de réduire la proportion d'éducateurs issus d'une école supérieure « *C'est cela que nous devons ensemble combattre* »¹...

Sur ces bases, les soussignés remercient le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. dix-huit mois après le vote du Grand Conseil, où en sont les travaux du DFJC et quand seront-ils enfin soumis au Parlement ?
2. la lenteur de ces travaux est-elle due à la mauvaise volonté des services du département ?
3. la cheffe du département favorise-t-elle l'opinion des syndicats au détriment de celle des élus vaudois ?
4. la position exprimée publiquement par la cheffe du département constitue-t-elle la position officielle du Conseil d'Etat vaudois ?
5. dans la négative, comment le Conseil d'Etat envisage-t-il la suite des travaux du département ? La cheffe du département est-elle toujours en mesure de répondre aux vœux du Parlement dans le cadre de ce dossier ?
6. au vu des besoins exprimés par la population en matière d'accueil des enfants et du plébiscite apporté au principe de l'école à journée continue, le Conseil d'Etat peut-il garantir au Parlement une mise en œuvre rapide de l'accueil parascolaire et une réglementation plus souple que celle qui prévaut aujourd'hui dans le domaine préscolaire ?

SOUHAITE DEVELOPPER

Au nom du Groupe radical
Frédéric Borloz